

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

SE MOBILISE POUR SES ENTREPRISES

UN FONDS DE SOLIDARITÉ DE 200 000 € MOBILISÉ POUR SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Afin d'aider les entreprises en difficulté face à la crise sanitaire, la Communauté de communes Les Avant-Monts a débloqué une enveloppe de deux cent mille euros destinée à compléter les mesures d'urgence existantes et aider au mieux et à son échelle, le tissu économique local.

La Communauté de communes s'appuie sur le fonds de solidarité de la Région en doublant le montant alloué.

Les entreprises ayant perdu entre 40% et 50% de chiffre d'affaire en mars et plus de 20% en avril doivent dans un premier temps effectuer une demande d'aide au fonds de solidarité de la Région (volet exceptionnel pour mars et volet 2 bis pour avril) sur le site <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

C'est sur ce dispositif que viendra s'adosser la CCAM pour compléter l'aide et doubler le montant à hauteur de :

1 000 € (pour les entreprises sans salarié) ou
1 500€ (de 1 à 10 salariés) en mars
1 000 € (pour les entreprises sans salarié) ou
1 500€ (de 1 à 10 salariés) ou
4000 € (de 11 à 50 salariés) en avril

L'aide de la Communauté de communes intervient automatiquement et sans démarche de la part de l'entreprise dès acceptation du dossier par la Région.

Le dépôt du dossier en ligne doit respecter les échéances suivantes :

- Dès le 15 Avril 2020 pour le volet 2 du Fonds de solidarité.
- ✦ Entre le 10 Avril et le 31 Mai 2020 pour le fonds de solidarité exceptionnel de la Région Occitanie et du fonds de solidarité des Avant-Monts (période concernée = mois de mars)
- ⌚ Avant le 30 Juin 2020 pour le Fonds de solidarité Occitanie volet 2bis et le fonds de solidarité des Avant-Monts (période concernée = mois d'avril)

☎ Plus de renseignements 0 800 31 31 01 (numéro gratuit)

FONDS DE SOLIDARITÉ

	Volet 1 Financement national	Volet 2 Financement régional	Exceptionnel Occitanie Financement régional	Exceptionnel Avant-Monts	Occitanie Volet 2bis Financement régional	Volet 2bis Avant-Monts
Période de référence	Mars 2020 Avril 2020	Mars 2020	Mars 2020	Mars 2020	Avril 2020	Avril 2020
Condition principale	Établissement fermé ou perte de CA > 50%	Établissement fermé ou perte de CA > 50%	Perte de CA entre 40 et 50%	Perte de CA entre 40 et 50%	Perte de CA de 20 % et plus	Perte de CA de 20 % et plus
Indépendants ou 0 salarié	1 500 € maxi	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Entreprises de 1 à 10 salariés	1 500 € maxi	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Entreprises de 11 à 50 salariés	-	-	-	-	4 000 €	4 000 €

+ d'infos sur les différentes aides :
Rendez-vous sur www-avant-monts.fr
Rubrique actualités

Contact à la Communauté de communes les Avant-Monts :
Delphine CASTINEIRA
Responsable du service développement économique
delphine.castineira@avant-monts.fr - 06 44 32 00 91

